Savoir-faire & Terroirs


Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
www.bas-rhin.chambagri.fr

Apprentissage

Les aides de la Région Alsace aux employeurs

Un site pour s'informer : http://ivea.region-alsace.eu. Si vous avez un apprenti en cours de formation, vous pourrez trouver sur ce portail Ivea la liste des aides versées, les dates de paiement, celles que vous allez percevoir ou les motifs de non versement s'il y a lieu…



Coordonnées complètes des services formation départementaux

• Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
Service formation
Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome - BP 30022 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
formation@bas-rhin.chambagri.fr
tél. 03 88 19 17 24 - fax 03 88 19 66 65
Assistante : Christine Stadler
Conseillère : Valérie Herbert

• Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
Service formation-emploi
11 rue Jean Mermoz - BP 38
68127 Sainte Croix en Plaine
apprentissage-info@haut-rhin.chambagri.fr
tél. 03 89 20 97 75 - fax 03 89 20 97 01
Assistante : Gisèle Seng
Conseillers : Florence Cochon - Humbert Vallier

Apprentissage

Un 1er apprenti à la rentrée 2010, contactez-nous dès maintenant

Si vous n'avez jamais eu d'apprenti

Il convient de vous assurer que votre entreprise répond bien aux critères du code du travail en vigueur : l'activité de l'entreprise doit correspondre au référentiel de formation et le maître d'apprentissage doit avoir une expérience dans le secteur d'activité de trois années et une qualification équivalente à celle suivie par l'apprenti. Un dossier est à compléter au plus tôt auprès de nos services.

Votre dossier

Pour accéder à votre espace personnel, il faut créer votre compte : sur la page d'accueil, saisir votre e-mail et un mot de passe. Une rubrique d'aide avec une démonstration et un mode d'emploi y sont disponibles. L'e-mail du service pour tout complément est : ivea@region-alsace.eu.

Aides pour la campagne 2009

Ces aides appelées Indemnités compensatrices forfaitaires (ICF) sont payées en trois fois pour la campagne précédente : l'aide à l'engagement de 950 € après six mois de contrat, et celle à l'accompagnement de 1 500 à 1 900 € par an, versée à l'issue de chaque année scolaire (calculée au prorata de l'absentéisme de l'apprenti). Vous pourrez télécharger la notice générale qui vous concerne ou le règlement complet pour plus de détails ou consulter la rubrique "Foire aux questions".

Attention : modifications à compter de la rentrée 2010

Les montants 2010 ne sont pas encore connus, ils devraient être communiqués courant juillet (le minimum réglementaire s'élève à 1 000 €/an proratisé à la durée du contrat effectué et soumis à condition – Art. R 6243-1 et suivants du code du travail).

Valérie Herbert, service formation
tél. 03 88 19 17 24
formation@bas-rhin.chambagri.fr

Contact 68 :
Florence Cochon,
service formation-emploi
tél. 03 89 20 97 75
f.cochon@haut-rhin.chambagri.fr

Maïsiculture

Dégâts de corbeaux

A l'instar d'autres régions, les dégâts de corbeaux sur semis de maïs sont en recrudescence en Alsace depuis quelques années. Les premiers symptômes sont observés depuis quelques jours dans la région.

Les dégâts se caractérisent par une attaque des jeunes plants de maïs (2-3 feuilles). Les corbeaux déterrent les plantules à la recherche de la graine en suivant les lignes de semis. La consommation du grain de maïs entraîne le sectionnement de la partie végétative et la mort du plant. Les traces de l'oiseau se repèrent par les trous de quelques centimètres visibles à l'emplacement des graines ou autour des pieds s'ils ne sont pas totalement détruits.
En début de campagne, sur les sols secs, ces dégâts pouvaient se confondre avec des dégâts de mulots. Mais ces derniers attaquent les parcelles de maïs par les bordures et décortiquent le grain en laissant l'enveloppe en surface. Avec le retour de la pluie, il est possible que les corbeaux cherchent à accéder à la graine sans creuser autour, mais en tirant directement sur la plantule. La présence de jeunes pieds de maïs déterrés est le signe le plus caractéristique de ces attaques.
Même si les conséquences d'une attaque de corbeau sont souvent limitées de façon globale, localement la nécessité de resemer certaines parcelles peut poser un problème économique significatif pour l'exploitation touchée.



Les attaques sont très variables suivant les secteurs, mais elles sont plus importantes sur les parcelles à proximité d'arbres élevés constituant les dortoirs pour les corbeaux freux. La recrudescence des dégâts est très probablement liée au retrait de l'anthraquinone sur maïs. Le thirame reste autorisé, mais son effet répulsif est lié à la dose. Cet effet répulsif n'est que partiel, et dans les secteurs à forte pression, les oiseaux iront vers les parcelles les moins répulsives.
Des protections pyrooptiques ou un effarouchement acoustique peuvent être envisagés en situations exposées, en sachant que leur portée est plus limitée et nécessite des précautions de mise en œuvre notamment à proximité des habitations, des haies ou des lignes électriques.

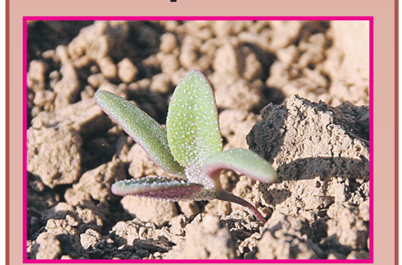
Le corbeau freux et la corneille noire sont classés nuisibles dans le département. Leur destruction est possible par tir pour les garde-chasse agréés et les particuliers ayant obtenu une autorisation administrative individuelle et un permis de chasser validé (uniquement jusqu'au 10 juin). La destruction par piégeage est possible toute l'année avec des nasses à corbeaux et l'emploi d'appelants vivants. Ce mode de régulation est réputé être le plus efficace. Pour tous renseignements complémentaires sur le piégeage, vous pouvez contacter Rémi Jacquard de la Fédération départementale des groupements de défenses contre des organismes nuisibles (FDGDon) du Bas-Rhin au 03 88 69 61 97.
Vous pouvez signaler de fortes attaques en parcelles à vos conseillers des Adar.

Alain Weissenberger,
service filières végétales
tél. 03 88 19 17 08
a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr

À Noter

• CHÉNOPODE DANS LE MAÏS

Rendez-vous bout de parcelle



Les conseillers de l'Adar du Kochersberg vous invitent à leurs réunions bout de parcelle. Ils aborderont pour le blé : la gestion de l'azote et la stratégie fongicide, pour le maïs : le désherbage et la gestion de l'azote. Ils feront éventuellement un point sur le colza. Les rendez-vous sont fixés **le mercredi 19 mai** :
- 14 h à Lampertheim, en venant de Pfulgriesheim, au feu prendre à gauche, rue de Pfettisheim, parcelle à droite après l'élevage et l'aspergeraie
- 15 h 15 à Zeinheim, direction Knoersheim, 1er chemin à droite à la sortie du village
- 16 h 30 à Breuschwickersheim, direction Hangenbieten, dans la parcelle de blé à droite en face de la carrière.

• ENERGIES RENOUVELABLES

Intersolar et valorisation énergétique



La Chambre d'agriculture du Bas-Rhin organise **du 9 au 11 juin** un voyage d'étude autour des énergies renouvelables et de la valorisation de la biomasse au travers de projets collectifs en Allemagne au salon du photovoltaïque à Munich et dans la région de Kempten.
Mercredi 9 juin :
- départ au petit matin direction Munich pour la visite libre du salon Intersolar (salon international du photovoltaïque).

Jeudi 10 juin :
- visite de différentes installations dans le domaine des énergies renouvelables : biogaz, biogaz collectif, chaudière collective, éolien, solaire… dans l'Allgäu du coté de Kempten.

Vendredi 11 juin :
- selon le temps disponible : une ou deux dernières visites
- après le repas de midi départ et retour à Strasbourg.

Le programme définitif ainsi que les horaires seront précisés vers la mi-mai aux participants. Le nombre de places disponibles étant limité, il est important de vous inscrire rapidement en demandant le bulletin d'inscription. La compréhension de l'allemand est vivement conseillée.

Christophe Gintz, service environnement-innovation
tél. 03 88 19 17 85
c.gintz@bas-rhin.chambagri.fr